ENTREPRENDRE L'AVENIR

www.transfertdentreprises.gc.ca

Ce document reproduit intégralement le contenu élaboré par le Ministère du développement économique, innovation, exportation du Québec (MDEIE), disponible sur son site Internet à l'adresse suivante : http://www.mdeie.gouv.qc.ca Onglets : Entrepreneuriat/relève entrepreneuriale.

ÊTES-VOUS PRÊT POUR LE TRANSFERT DE VOTRE ENTREPRISE?

Testez-vous en cinq minutes!

1. Je ne m'en fais pas trop pour la planification de ma relève. Il sera facile de trouver un remplaçant quand je me déclarerai prêt à quitter la direction.

Vrai ou Faux

Si vous avez répondu vrai à cette question, vous ignorez probablement que le temps joue contre vous. Une multitude de facteurs présentement à l'oeuvre font effectivement en sorte que le nombre de candidats prêts à prendre la relève sera faible quand se présentera le moment de la transition. Pour découvrir ces facteurs, lisez L'importance de la relève.

2. Ce n'est pas la fin du monde si je ne prépare pas ma relève. Mes gens s'arrangeront quand la situation se produira. J'ai confiance en eux.

Vrai ou Faux

Il est fort dangereux de répondre par l'affirmative à cet énoncé. Consultez <u>Les conséquences du refus de préparer la relève</u> pour en connaître quelques-unes.

3. Mon entreprise est familiale. C'est normal que ce soient les enfants qui en prennent la relève.

Vrai ou Faux

Dans toute situation, il est souvent dangereux de s'arrêter à la première option qui nous vient à l'esprit. Cet énoncé vaut autant pour la planification de la relève de mon entreprise. Il vaudrait mieux, si vous avez répondu vrai, que vous preniez connaissance de toutes les options dans <u>Les options détaillées de continuité de l'entreprise</u>.

4. Ça pourrait être une bonne idée de vendre mon entreprise à un ou des membres du personnel.

Vrai ou Faux

Toutes nos félicitations si vous avez répondu vrai à cet énoncé! La vente à un ou des membres du personnel offre effectivement de nombreux avantages. En fait, toutes les options offrent à la fois des avantages et des inconvénients. Pour en savoir davantage, consultez <u>Vente à un ou des membres du personnel</u>.

5. Tous les membres de la famille qui le souhaitent peuvent s'intégrer à l'entreprise, sans égard à leur formation ou aux besoins de l'organisation.

Vrai ou Faux













Il y a péril en la demeure si vous avez répondu vrai. L'entreprise familiale est un système complexe qui combine une entreprise, des propriétaires et une famille. Il est périlleux de préparer la relève s'il y a interférence entre ces systèmes. Un membre de la famille ne devrait, par exemple, être intégré à l'organisation que s'il possède les compétences nécessaires et que si l'organisation a besoin de lui. Pour en apprendre plus sur les systèmes, consultez <u>La direction d'entreprise dans la PME familiale</u>.

6. Ce n'est pas vraiment facile de préparer ma relève. L'entreprise a tellement besoin de moi. Il suffit que je m'absente quelques heures et plus rien ne fonctionne!

Vrai ou Faux

Plus une entreprise est dépendante de son dirigeant, moins les chances de succès du processus de planification de la relève sont élevées. Si vous avez répondu par l'affirmative, votre organisation n'est peut-être pas prête à planifier votre relève, consultez <u>La professionnalisation de la PME</u>.

7. Que personne ne me cherche le matin où je vais décider de confier la direction de l'entreprise à quelqu'un d'autre. Je vais prendre le chemin des vacances ou le chemin de la retraite!

Vrai ou Faux

Prenez garde de répondre vrai à ce septième énoncé. Le processus de transfert de la direction, surtout en contexte familial, est bien plus long que vous semblez le croire. Il comporte quatre phases et peut s'étirer sur des années. Consultez <u>Le processus du transfert de la direction</u> pour en apprendre davantage.

8. C'est très difficile pour moi de choisir lequel de mes enfants deviendra mon successeur. Je les aime tous également.

Vrai ou Faux

Attention si vous avez répondu par l'affirmative. Le choix du successeur doit reposer sur un ensemble de critères qui dépassent le simple cadre de l'amour familial. Consultez <u>Choisir le successeur</u>, si vous souhaitez découvrir comment le choisir dans le contexte d'une entreprise familiale, mais également identifier sa relève. Qui dit que le successeur doit absolument faire partie de la famille? Évaluez toutes les options...

9. Je prévois tenir les membres de mon personnel au courant de mon projet de relève.

Vrai ou Faux

Bravo si vous avez répondu vrai à cet énoncé. L'arrivée du successeur peut avoir une incidence importante sur l'attitude du personnel ainsi que sur la rentabilité de l'entreprise. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez :

- <u>Préparer le personnel</u> de la section *Le transfert de la direction quand la relève est familiale*.
- <u>Préparer le personnel</u> de la section *Le transfert de la direction quand la relève n'est pas familiale*.
- 10. Mon entreprise est unique. Elle a traversé des crises uniques et ma famille est également unique. À cause de cela, personne ne sera donc en mesure de m'aider à relever le défi de la relève. Ce défi devra reposer sur mes seules épaules.

Vrai ou Faux



C'est vrai que votre entreprise est unique de même que votre famille. Cependant, votre entreprise et votre famille présentent également des points communs avec d'autres entreprises et d'autres familles. Et il existe des spécialistes qui ont déjà pris part à des relèves et qui connaissent les principaux obstacles qui se posent sur votre chemin. Pourquoi ne pas profiter de leurs connaissances? Pourquoi vous condamner à refaire les erreurs que d'autres ont faites par le passé?

Recherchez plutôt des aides pertinentes en consultant :

- <u>Trouver du soutien</u> de la section *Le transfert de la direction quand la relève est familiale*.
- <u>Trouver du soutien</u> de la section *Le transfert de la direction quand la relève n'est pas familiale*.
- <u>Trouver du soutien</u> de la section *Le transfert de la direction quand il n'y a pas de relève*.
- 11. Je n'ai pas à me préoccuper des incidences fiscales liées au transfert de la propriété de mon entreprise. Elle est riche et elle pourra facilement faire face aux exigences du fisc.

Vrai ou Faux

Il est téméraire de sous-estimer l'appétit du fisc lors de la vente d'une entreprise. Une mauvaise planification peut faire du fisc votre principal héritier ou vous laisser sans le sou après la vente. Ne courez pas de risques inutiles. Si vous avez répondu vrai, consultez <u>Le transfert de la propriété au point de vue de la fiscalité</u>.

12. Mon patrimoine est gelé dans l'entreprise. Comme elle va très bien, ceux qui la prendront en mains n'auront aucun problème à me payer.

Vrai ou Faux

Ne sous-estimez pas les problèmes de financement ou du flux trésorier lors du transfert d'une propriété. Renseignez-vous. Vous pouvez d'ailleurs commencer en lisant <u>Le transfert de la propriété au point de vue du financement</u>.

Dépliants de la collection

Nous vous suggérons aussi de lire les documents suivants qui font la synthèse du transfert d'entreprise en contexte de PME.

- <u>Le transfert d'entreprise en contexte de PME Les enjeux de la relève Préambule</u>

 Format pdf, 45 p. 1,27 Mo
- <u>Le transfert de la direction quand l'entreprise demeure familiale</u> (Carnets A et B) Format pdf, 59 p. 1,48 Mo
- <u>Le transfert de la direction quand l'entreprise ne sera plus familiale</u> (Carnets C et D) Format pdf, 55 p. 1,57 Mo



• <u>Le transfert de la propriété - Fiscalité et financement</u> (Carnets E et F) Format pdf, 31 p. 1,32 Mo

Sections dans le site Internet http://www.mdeie.gouv.qc.ca

Vous pouvez également consulter les pages du site Internet qui présentent une version résumée des documents de la collection.

- Enjeux de la relève Préambule
- Carnet « A » Le transfert de la direction quand la relève est familiale
- Carnet « B » La direction de l'entreprise familiale transférée à un gestionnaire
- Carnet « C » Le transfert de la direction quand la relève n'est pas familiale
- Carnet « D » Le transfert de la direction quand il n'y a pas de relève
- Carnet « E » Le transfert de la propriété au point de vue de la fiscalité
- Carnet « F » Le transfert de la propriété au point de vue du financement